

# ÉCOLE MATERNELLE OUROUSPOURE

2 rue des écoles

64990 SAINT-PIERRE D'IRUBE

## Conseil d'école du lundi 14 octobre 2024

### Personnes présentes :

#### Délégués de parents :

- Mme BERG
- Mme PAGET-BLANC
- M. SALMON

#### Représentants de la Mairie :

- M.DUBLANC (conseiller municipal)

#### Enseignants :

- Mme LEMAIRE (*PS*)
- Mme ELGOYHEN (MS - directrice)
- M. LADOUSSE (*GS*)

#### ATSEM :

- Mme SAINT-JEAN

Séance ouverte à 18 h 00.

Tour de table et présentation pour ce premier conseil d'école de l'année scolaire 2024-2025

### Rappel de l'ordre du jour :

- Élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'École
- Bilan de rentrée
- Règlement intérieur et charte école-famille
- Projets pédagogiques
- Sécurité (exercice incendie et PPMS)
- Questions diverses

1) Élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Ecole :

<u>Année</u>	<u>Inscrits</u>	<u>Votants</u>	<u>Blancs/Nuls</u>	<u>Exprimés</u>	<u>Sièges</u>	<u>Sièges pourvus</u>
2023	131	83	19	64	3	3

<u>Année</u>	<u>Inscrits</u>	<u>Votants</u>	<u>Blancs/Nuls</u>	<u>Exprimés</u>	<u>Sièges</u>	<u>Sièges pourvus</u>
2024	134	81	6	75	3	3

Le taux de participation s'élève à 60,45 % et est stable par rapport à l'année précédente (environ 52% de participation en 2022 et 63,36% en 2023).

Ont été élus représentants des parents d'élèves titulaires au conseil d'école :

- Mme PAGET-BLANC Olivia
- M.SALMON Philippe
- Mme TERRASSON Adeline

Ont été élues représentantes des parents d'élèves suppléantes au conseil d'école :

- Mme BERG Marianne
- Mme LABARRE Marie

2) Bilan de rentrée :

a) Effectifs :

L'école compte 71 élèves à ce jour. Les effectifs restent stables par rapport aux années précédentes.

Répartition des classes :

PS - Christèle LEMAIRE : 25 élèves

MS - Hélène ELGOYHEN : 20 élèves

GS - Jean-François LADOUSSE : 26 élèves

b) Accueil des TPS

Compte tenu des effectifs en PS, il n'y aura pas d'accueil de TPS cette année.

3) Règlement intérieur :

Le règlement intérieur, envoyé pour lecture en amont du conseil d'école, est lu dans ses grandes lignes, avec une attention particulière portée sur les thèmes suivants : la fréquentation scolaire, la ponctualité, le suivi de la scolarité, les coordonnées des familles, les droits et obligations de chacun.

Concernant la partie sur le harcèlement scolaire, à l'école maternelle, il s'agit avant tout d'enseigner aux élèves à « apprendre ensemble et vivre ensemble ».

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des présents. Il sera envoyé aux parents par messagerie électronique et devra être lu attentivement. Un document à signer, attestant de la lecture du règlement et de

l'engagement des parents à le respecter, sera quant à lui transmis par l'intermédiaire des cahiers de liaison et devra être signé par les deux parents.

Ces documents pourront être distribués, au format papier, aux familles qui le souhaitent et qui en feront la demande.

La charte des relations école-famille est présentée aux parents élus. Elle sera envoyée aux familles par messagerie électronique. Un document attestant de la lecture et de l'engagement des familles à la respecter sera quant à lui transmis par l'intermédiaire des cahiers de liaison et devra être signé par les deux parents.

#### 4) Plan Particulier de Mise en Sûreté :

Le PPMS risques majeurs (Plan Particulier de Mise en Sûreté) est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes en cas de risques majeurs (tempête, risque chimique ...) ou en cas d'attentat/intrusion.

Il est rappelé qu'en cas de déclenchement du PPMS, les parents sont invités à ne pas se rendre à l'école pour récupérer leur enfant et à ne pas encombrer les lignes téléphoniques.

En cas d'intrusion, il existe un PPMS attentat-intrusion avec deux possibilités : l'évacuation ou le confinement dans les classes ou dans des locaux pré-identifiés comme étant les plus sûrs.

M.HASSIMI, agent de l'Équipe Mobile de Sécurité rattaché au rectorat de Bordeaux, sera contacté afin d'organiser l'exercice d'évacuation ou de confinement du PPMS attentat-intrusion. Ce dernier reste inchangé pour l'année scolaire 2024-2025.

Pour rappel, la posture Vigipirate est actuellement au niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire.

Le renforcement de la surveillance au portail est mis en œuvre. Il est rappelé aux parents de ne pas s'attarder dans l'enceinte de l'école, à l'entrée et à la sortie des classes.

#### 5) Projets pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Les trois classes de l'école sont inscrites au projet Maternelle et cinéma organisé par le conseiller pédagogique d'Arts plastiques Jean-Philippe MERCÉ. Il s'agit de visionner deux ou trois films d'animation ; cette année, la programmation est la suivante : *Jardins enchantés* (6 courts-métrages, 43 min) ; *Le rêve de Sam* (4 courts-métrages, 41 min) et *Katia et le crocodile* (Vera Simkova, 1966, 1h12).
- Magali MARCEL, intervenante musique des CMR, viendra animer, en co-intervention avec les enseignants, un projet autour du thème des contes traditionnels. Ce projet pluridisciplinaire débutera au mois de février.
- Projet natation à la piscine d'Ustaritz : les élèves de grande section se rendront à la piscine entre le 5 mai et le 13 juin pour un total de 11 séances. Plusieurs parents et grands-parents se sont inscrits pour passer la session d'agrément organisée le vendredi 11 septembre à la piscine Landagoyen d'Ustaritz et nous les en remercions. Pour rappel, sans parents agréés, l'activité ne pourrait pas avoir lieu. Il faudra également de l'aide pour aider les enfants à se changer dans les vestiaires. Les prochaines dates d'agrément seront communiquées à l'ensemble des familles.
- Ateliers cuisine et jardinage : en fin de mois ou de période (de vacances à vacances), les enfants réaliseront une recette afin de fêter collectivement les anniversaires. L'activité jardinage a déjà repris pour les élèves de grande section et sera reconduite avec les élèves de petite et moyenne section également.

## 6) Questions diverses :

### Questions des représentants des parents d'élèves :

- Pourquoi y a-t-il une différence entre le plan Vigipirate en maternelle et celui d'élémentaire ?

Concernant le plan vigipirate, madame Elgoyhen précise qu'elle s'en tiendra à expliquer le fonctionnement à l'école maternelle.

Le matin de 7h30 à 8h20, les élèves sont accueillis dans la salle de motricité par un animateur des services périscolaires.

À partir de 8h20, le portail est ouvert par une ATSEM qui reste à ce poste jusqu'à ce que les derniers parents sortent de l'école et qui ferme le portail.

À 16h30, le portail est ouvert par une ATSEM qui reste à ce poste jusqu'à ce que madame Elgoyhen puisse prendre la relève. Le portail est ensuite fermé à clé jusqu'à 17h30, les enfants présents jouant dehors.

À 17h30, les enfants rentrent en salle de motricité, fermée à clé, et le portail reste ouvert.

- Pourquoi n'y a-t-il pas de photo individuelle lors de la photo de classe ?

Les photos individuelles n'ont pas vocation à être réalisées au sein de l'école. L'association des parents d'élèves organisent un samedi photo en famille. Les photographies individuelles des enfants pourront être réalisées à ce moment-là.

- Le fait qu'Eneko et Yvan aient proposé une réunion du périscolaire qui n'a pas eu lieu interroge plusieurs parents.

Monsieur Dublanc explique que la situation à la rentrée, plus compliquée que les années précédentes pour les services périscolaires, n'a pas rendu possible l'organisation de cette réunion. Elle sera organisée avec les familles après la commission périscolaire qui se déroulera début novembre.

Les parents élus souhaitent souligner les retours positifs concernant le début d'année : la visite de l'école pour les nouveaux élèves, le courrier d'accueil des petites sections, les réunions de rentrée programmée tôt après la rentrée ; concernant les services périscolaires, les parents soulignent l'accueil bienveillant des ATSEM.

Madame Elgoyhen remercie l'ensemble des participants pour leur présence.

La séance est levée à 19h15

La directrice, Hélène ELGOYHEN